

Après le béton la terre

BOULEVARD DE SISE LANCY

BULLETIN DE L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE-SOCIALE DE LA COMMUNE DE LANCY

Après la séance du Conseil municipal du 16 avril, nombreux furent les conseillers municipaux qui vinrent féliciter Mme Besson pour la poésie qu'elle avait su mettre dans son rapport concernant l'achat de la propriété Chuit-Firmenich au Petit-Lancy. De la poésie au Conseil municipal, cela ne s'était pas vu depuis longtemps ; ce n'est pas un hasard qu'il y en ait eu à ce moment-là.

Le béton

Pendant les vingt dernières années, Lancy a connu un « surdéveloppement » démographique. Nous avons eu la chance d'avoir à la tête de notre commune des personnalités qui ont su prendre à charge et mener à bien sans graves erreurs le développement routier et immobilier que deman-

de la venue incessante de nouveaux habitants.

Il a fallu construire sans cesse, et le sympathique village campagnard s'est couvert de béton. Il le fallait pour absorber la population croissante du canton et il eût été une grave faute morale de vivre en égoïstes pour préserver le bien-être de 5000 à 6000 habitants au détriment des 14 000 autres personnes qui se présentaient à nos portes.

La terre

Heureusement l'explosion démographique s'est ralentie et l'augmentation de population devient plus régulière ; cela permet à nos autorités de se pencher sur des problèmes qu'elles n'avaient pas eu le

temps de considérer auparavant.

Il est bien de procurer à chacun un logement décent, des écoles en nombre suffisant, des routes qui permettent un trafic fluide, mais ce n'est pas tout. Ecrasé par une vie trépidante, l'homme a besoin de détente ; il a besoin de se libérer des exigences quotidiennes de la vie pour apprendre à connaître son entourage humain et naturel.

Grâce à l'extraordinaire dynamisme de nos autorités, nous avons maintenant à notre disposition une magnifique piscine, deux stades de première classe et un parc splendide. Mais cela n'est pas suffisant pour absorber une population de 20 000 habitants appelée à croître encore.

La propriété Chuit-Firmenich

Je suis jeune et je fréquente un monde de jeunes où tout bouge, où des idées nouvelles apparaissent chaque jour, mais je n'y ai jamais rencontré un tel dynamisme, une telle faculté d'adaptation, une telle compétence, une telle jeunesse que chez notre conseiller administratif Alphonse Bernasconi. Jamais dépassé par les événements, dévoué sans compter à sa commune, M. Bernasconi s'est lancé dans une politique de sauvegarde du patrimoine naturel de Lancy.

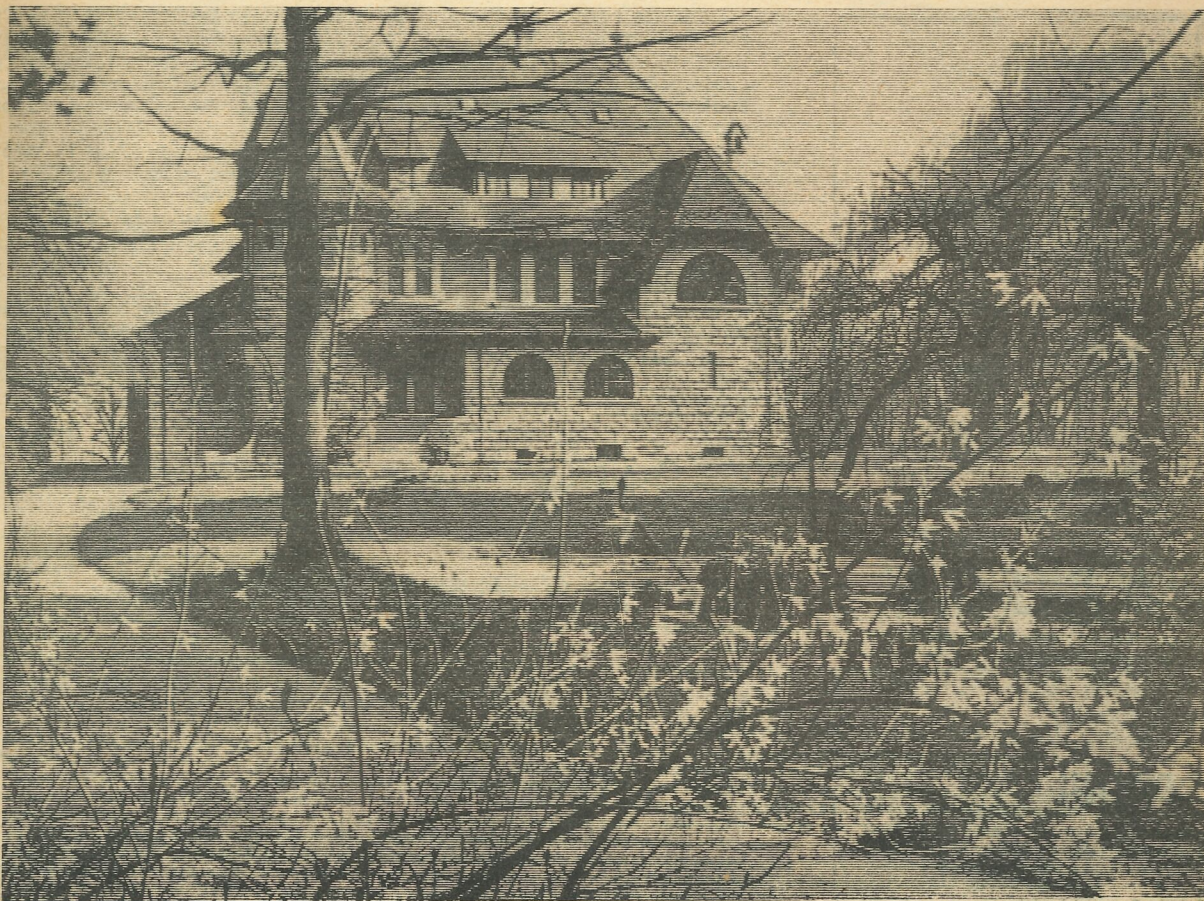
Parce qu'il sait voir juste, parce qu'il sait sauter sur des occasions exceptionnelles et en faire bénéficier la communauté de Lancy, M. Bernasconi a proposé au Conseil municipal l'achat de la propriété Chuit-Firmenich au chemin de Surville.

Je laisse Marie-Jo Besson vous décrire cette propriété acquise au prix exceptionnel de 2 millions de francs, soit 74 francs le mètre carré (ce prix comprend les magnifiques bâtiments situés dans le parc):

« Sise dans un quartier très paisible, tout proche pourtant du centre du Petit-Lancy, la propriété comprend 26 600 m² de terrain et quatre habitations dont une splendide maison de maîtres en parfait état, un pavillon, une serre où s'épanouissent différentes variétés de plantes décoratives. L'un des bâtiments est le logement du jardinier. Malgré le froid assez piquant en ce début de printemps, les conseillers municipaux ont le loisir d'arpenter un parc aux arbres majestueux, de s'arrêter pour les admirer devant les plates-bandes minutieusement entretenues.

Ph. Roch.

(voir suite en page 8)



Pour votre assurance-maladie adressez-vous à la

Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse

Libre passage dans toute la Suisse
900 sections, plus de 750 000 assurés dont 29 000 à Genève
150 millions de prestations par année

Section de Genève, 16, rue des Chaudronniers
Section de Lancy, 3, chemin du 1er-Août

VINS EN GROS

C. BERTHOUD & Cie S.A.

Pont-Rouge-Lancy

Dépositaire ORSAT S.A. Martigny

GIROD + PITTET ELECTRICITÉ

2, Chemin des Pâquerettes Petit-Lancy Tél. 43 22 13

MENUISERIE

Camille LORENZINI

Avenue des Communes-Réunies

Grand-Lancy

Tél. atelier 42 39 84
appartement 42 59 96

TÉLECTRO - ENTREPRISE ÉLECTRIQUE

Joseph W. PARTH

Tél. 42 24 66

Avenue Eugène-Lance 72

Grand-Lancy

MENUISERIE DU BATIMENT

E. DUPONT

Portes et fenêtres - Mobilier scolaire - Charpente - Stores

10, chemin de Maison-Neuve
Châtelaine

Tél. 44 61 20/29
Genève

Vos vacances par le PICS-Club

ENTREPRISE DU BATIMENT

Victor LORENZINI

Grand-Lancy

Tél. (022) 42 78 90

ENTREPRISE DU BATIMENT

André DUPONT

Maçonnerie - Gypserie - Peinture

3, place du 1er-Août — Tél. 42 33 14 — GRAND-LANCY



entreprise

gilbert miazza

travaux publics
parcs et jardins

70, route du pont-butin
petit-lancy tél. 43 92 33

FERBLANTIER - APPAREILLEUR

Gilbert KAUFMANN

11, chemin de 1er-Août — GRAND-LANCY — Tél. 45 37 75

Maisons de vacances

IL NE FAUT PLUS TARDER A PREPARER SES VACANCES !

Renseignements

au 25 51 52

rue Gourgas 1



Club

NON

à une loi anachronique
sur les écoles
polytechniques

Lors des assises du PICS du 10 mai dernier, les délégués du parti indépendant chrétien-social se sont prononcés, à la majorité, contre la nouvelle loi fédérale sur les écoles polytechniques.

En effet, ils ont estimé que la loi proposée ne constitue pas un progrès suffisant par rapport à la loi de 1854 et qu'il est indispensable que la législation en la matière corresponde à l'évolution technologique et garantisse la participation et le dialogue à tous les niveaux.

La loi proposée ne contient rien sur la réforme de l'enseignement supérieur, laquelle devrait être mise en chantier sans délai; il n'y est rien dit, non plus, d'une politique de l'enseignement technique et universitaire et de la recherche fondamentale et technologique en Suisse.

Il est urgent d'établir une politique d'ensemble, synchronisant les efforts des pouvoirs publics et de l'industrie privée pour établir les rapports entre notre enseignement supérieur, la recherche et l'économie.

La loi proposée a un aspect presque uniquement réglementaire et doit être remise sur le métier.

Si nous voulons que notre pays joue librement son rôle dans le monde, il faut lui en donner les moyens. La formation universi-

taire et la recherche sont de ces moyens.

En rejetant cette loi anachronique, les électeurs (les électriciens n'ont malheureusement pas encore le droit de vote sur le plan fédéral), ouvriront la voie à l'élaboration d'une nouvelle loi véritablement moderne.

Enfin, il est utile de souligner que le nouveau statut de l'Ecole polytechnique universitaire de Lausanne n'est pas en cause et qu'en cas de rejet de la loi sur les écoles polytechniques par le peuple, ce que préconise le PICS, le Conseil fédéral prendra les mesures transitoires nécessaires.

L. Monico.

ECHO DE LANCY

est remis à tous les ménages
de la ville de Lancy.

Rédacteurs responsables :
M. Jean-Jacques Berta, 1. ch.
Emile-Paquin, Grand-Lancy
Tél. 42 39 32
M. Bernard Dupont, 12, ch. de
la Caroline, Petit-Lancy
Tél. 43 09 02

Mai 1969 - No 12 - 8e année

A PROPOS DE DIALOGUE

Dépassés, en quelque sorte par le cours des événements, nous avons donné au sens du dialogue une portée erronée. Actuellement, on assimile à la notion du dialogue le seul fait de voir répondre, négativement ou positivement, à un assaut verbal d'un groupe, souvent minoritaire, mais combien agissant, qui n'a, dans son premier mouvement, qu'une envie de « contester » et finalement les deux idées sont parvenues à s'interpénétrer jusqu'à se confondre dans l'esprit de ceux qui devraient en discerner la démarche. Car le dialogue est un état de fait, la contestation une forme de dialogue plus ou moins équilibrée dans ses teneurs.

Equilibré disons-nous ? Eh oui, car dans le mot dialogue il y a tout d'abord la notion de symétrie, naissant de la simple vue du nombre deux. Le dialogue c'est donc une recherche de rencontre.

La même

« longueur d'ondes »

Le vouloir réaliser, c'est avant toute chose se rendre disponible à une recherche positive de so-

lution, libérée d'impératifs secondaires. Sans entrer dans les exemples de particularités, il faut d'emblée rechercher, pour établir un dialogue, deux éléments capables de penser sur « la même longueur d'ondes ».

Il n'est pas nécessaire que, d'emblée, les besoins s'identifient dans leur solution, car on le sait : du choc des idées souvent jaillit la lumière. Elle ne peut cependant jaillir qu'à une première condition : que l'une des deux idées ne veuille pas, à tout prix, la mort de l'autre.

Cela exige, nous le voyons, une connaissance exacte des éléments mis en présence et surtout, de la part de ceux qui veulent engager le dialogue, un sens aigu de la synthèse.

En effet, si l'on admet que toute chose a son pôle positif et son pôle négatif, c'est en vue d'un complément pour une réalisation unique. Dès lors, si l'on va jusqu'au pire, soit de penser que l'un des pôles est uniquement composé d'un élément mécontent, il doit trouver sa réalisation et sa concrétisation dans une parfaite

connaissance, par l'autre pôle de ses besoins et de sa nécessité première.

La contestation

Passons du général au particulier et regardons maintenant ce qui nous frappe dans le besoin du dialogue de notre civilisation. La contestation implique la notion de renversement, d'annihilation : c'est faux. Le pôle opposé qui se croit, peut-être à tort, positif, veut la conservation. Et chacun suit sa nécessité comme deux rails qui ne se rencontreront jamais. Cela forme deux unités distinctes, mais pas un duo, pas un dialogue. Ce n'est que dès l'instant où chacun des deux éléments cherche, non seulement à prendre conscience de son phénomène, mais tout autant du phénomène complémentaire que le dialogue se réalise ou peut se réaliser sans le devenir.

Un bref exemple, la contestation scolaire. Est-on sûr que les nouvelles méthodes d'enseignement sont incapables d'enrichir l'esprit humain ? Mais est-on également sûr que le matériel intellectuel accumulé par une civilisation doit disparaître ? Dans le dialogue, il n'y a non seulement la notion du don de sa pensée et de son expérience à la partie concertante, mais il y a aussi la simple notion de mise en disponibilité de son moi pour être enrichi par la partie concertante. Le dialogue devient échange et non combat sans issue.

Le remède

A toute carence on peut trouver un remède. A condition que

la carence soit authentique, que le besoin d'y remédier soit également authentique et surtout qu'il se réfère constamment aux données de notre condition humaine, laquelle ne peut se réaliser que dans le souci de vérité et d'objectivité.

Le dialogue n'est pas réservé à des individus d'âges différents, ni à des assemblées de conditions sociales différentes. Il suppose que les interlocuteurs soient libérés des éléments passionnels qui risquent d'aveugler et de défigurer leur raisonnement et d'y introduire un élément sensoriel altérant la démarche de la pensée et sa prise de conscience de la vérité.

La confiance

Rien n'est plus difficile à réaliser que le véritable dialogue, car il exige au départ un terrain de parfaite confiance où l'on ne se regarde pas comme chiens de faïence. Souhaiter un oui intégral de l'autre, c'est vouloir sa soumission : souhaiter un non, c'est se chercher une raison de l'abatre.

Souhaiter au contraire une recherche, constante du meilleur c'est le signe que l'on se trouve sur le bon chemin. « In medio stat virtus » disait le philosophe. Or, le dialogue bien établi n'est pas loin de la sagesse et pour s'en convaincre, il serait bon de relire les œuvres de Balton et la démarche qu'il donne à l'explication de sa pensée, tout l'élément formel étant réalisé par le dialogue.

A. Jamolli.

Aménagement du centre du Petit-Lancy

Lors d'une récente séance, le Conseil municipal de la commune de Lancy a eu l'occasion d'accepter, sur proposition du Conseil administratif, la construction d'immeubles à loyers modérés faisant partie de l'aménagement du Petit-Lancy-Centre.

Cette agréable nouvelle a de quoi nous réjouir, puisqu'elle nous permet d'apprécier le constant effort de nos autorités en faveur de la construction de logements. L'important travail des représentants de notre parti fait que Lancy a été et est encore la commune pilote de notre canton pour ses réalisations immobilières à caractère social. Rappelons à ce sujet que la ville de Lancy, notamment sous l'égide des lois Dupont, a mis à la disposition de la population plus de six cents logements durant ces quinze dernières années.

Notre conseil municipal pourra donc améliorer ce quartier du Petit-Lancy, qui pouvait paraître lésé par rapport aux nouveaux quartiers de la commune, et ainsi lui redonner une vie plus active. Après avoir dû surmonter d'innombrables obstacles et à la suite de laborieuses tractations, le projet pourra devenir réalité dès fin 1970. Dans le courant du printemps 1969 débiteront les travaux de démolition d'une série d'ancien bâtiments et l'implantation de deux immeubles HLM de 7 et 10 étages.

Comme le montre la photo de la maquette, ces bâtiments seront construits en bordure de la route de Chancy et de l'avenue Louis-Bertrand. La construction, d'un volume de 54 000 m³ environ, comprendra :

556 pièces louées ;
562 m² de bureaux ;
774 m² de locaux commerciaux.

Le prix de location des logements sera très raisonnable puisqu'il se situera entre 400 et 600 francs par pièce et par année pour les 260 pièces disponibles du premier immeuble et entre 600 et 1000 francs la pièce pour le second immeuble.

Notons que l'initiative privée participera également à l'aménagement du Petit-Lancy-Centre par la construction d'autres bâtiments.

Un certain nombre de logements groupés sur un étage seront réservés à des personnes physiquement handicapées.

Un groupe de garages sera construit dans un des bâtiments, tandis qu'un grand parc à voitures souterrain sera réalisé entre les immeubles.

La construction de l'ensemble des bâtiments sera échelonnée dans le temps, afin de permettre le relogement de la totalité des locataires des immeubles actuels.

En plus de l'édification de nombreux appartements, cette opération permettra une sensible amélioration de la fluidité du trafic motorisé dans notre agglomération. En effet, à la suite de l'extraordinaire développement des villes de Lancy et Onex, ce carrefour ne répondait plus aux besoins de la circulation, et était particulièrement dangereux aux heures de pointe. C'est une des raisons pour laquelle une étude a dû être envisagée et dont nous aurons l'occasion de vous entretenir prochainement de manière plus détaillée.

Roger Rubin.

Les sociétés locales

- Compagnie des sapeurs-pompiers** : M. Fernand Barbey, 4, chemin de l'Epargne, Petit-Lancy, tél. 42 55 08.
- Corps des sauveteurs auxiliaires** : M. Robert Waldvogel, 25, avenue des Morgines, Petit-Lancy, tél. 42 30 96.
- Fanfare de Lancy** : M. Gustave Sehr, 70, route du Pont-Butin, Petit-Lancy, tél. 43 84 32.
- Lancy-Sports F.C.** : M. Werner Buchi, 18, avenue du Petit-Lancy, tél. 42 70 98.
- Saint-Michel F.C.** : M. Pierre Guillermin, 55, route du Grand-Lancy, tél. 42 29 03.
- Vélo-Club de Lancy** : M. René Chappuis, Plan-les-Ouates, tél. 42 06 97.
- Vélo-Club des Ormeaux** : M. Jean-Daniel Kaiser, 8, chemin de Cressy, Onex, tél. 43 85 75.
- Société fédérale de gymnastique** :
- Masculine** : M. Gérald Glayre, 27, chemin des Pontets, Grand-Lancy, tél. 43 73 91.
- Féminine** : Mlle Chiara L'Eplattenier, 17, chemin des Pâquerettes, Petit-Lancy, tél. 42 58 34.
- Lancy-Tennis Club** : M. Jacques Lilla, 15, route de Chancy, Petit-Lancy, tél. 42 51 73.
- ZZ Lancy TTC** : M. René Lorétan, 19, avenue des Morgines, Petit-Lancy, tél. 42 94 77.
- Lancy Amitié Sports** : M. Alphonse Garcin, 17, route du Grand-Lancy, Grand-Lancy, tél. 42 25 98.
- Basket-ball de Carol** : M. Raymond Jarrin, 22, avenue des Grandes-Communes, Onex, tél. 42 13 05.
- Association des intérêts du Grand-Lancy** : président : M. Paul Dard, 3, chemin Emile-Paquin, tél. 42 39 13.
- Association des intérêts du Petit-Lancy** : président : M. Pierre Beyeler, 60, avenue du Petit-Lancy, tél. 42 58 61.
- Association des locataires du quartier des Palettes** : président : M. Walter Weber, 31, chemin des Palettes, tél. 43 26 57.
- Association du centre culturel de Carol** : 18, chemin de la Caroline. Président : M. Claude Fol, 19, avenue des Morgines, tél. 42 92 31.

Une politique d'inspiration chrétienne est-elle encore d'actualité ?

Telle est la question que se sont posés les 300 délégués des partis chrétiens-sociaux et conservateurs chrétiens-sociaux des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et du Jura, samedi 26 avril, dans le cadre de leur premier Congrès romand.

Nous publions ci-dessous le document répondant à cette question et adopté à l'unanimité des congressistes.

Historique

des motivations

de nos partis

● Une question de fait

Les partis chrétiens-sociaux et conservateurs chrétiens-sociaux romands sont nés, à la fin du siècle dernier et dans la première moitié du siècle présent, du regroupement des catholiques à un moment où ceux-ci étaient menacés dans leurs valeurs spirituelles et morales fondamentales. Il s'agissait de défendre leurs intérêts dans un milieu hostile. Les catholiques étaient encore sur la défensive car ils vivaient les dernières secousses de la contre-réforme, ce qui les poussait à vivre entre eux jusqu'à former un véritable ghetto : entreprises, écoles, loisirs et parti politique catholique.

Nos partis durent se définir par rapport aux autres partis. Ils commencèrent par se définir par rapport à des critères religieux, puis, au niveau politique, par opposition au marxisme, au radicalisme, au fascisme et au libéralisme lorsqu'il mène à un capitalisme exagéré.

Ainsi les motivations de nos partis furent : un coude à coude des catholiques qui permettait la défense de leurs intérêts par une sorte de syndicalisme, une morale dans l'action politique inspirée de valeurs chrétiennes et une idéologie poli-

tique qui se définissait comme étant différentes des autres doctrines politiques, spécialement celles inspirées du marxisme athée.

Une partie des motivations actuelles des membres de nos partis sont encore de cette nature là.

● Une nouvelle dimension

Lorsque l'Eglise, s'ouvrant sur le monde moderne et scientifique, a offert aux hommes ses premières encycliques traitant de politique sociale, ceux-ci ont vu que le message du Christ avait des implications politiques impératives. Le devoir de l'engagement des chrétiens à la construction de la société est apparu beaucoup plus clairement.

Il ne s'agissait plus seulement qu'un parti soit au service des chrétiens pour les défendre, mais que les chrétiens se mettent au service de la politique pour participer à l'élaboration d'une idéologie et d'un programme politique permettant l'épanouissement de tous les hommes dans la meilleure des sociétés possible.

Il faut rappeler ici que l'homme ne peut se mouvoir sans se référer à une doctrine et que celle-ci doit être choisie en fonction d'une conception de l'homme. Pour un chrétien, il ne peut s'agir que de la doctrine chrétienne. En conséquence nos partis doivent se référer constamment à une conception chrétienne de l'homme et de la société et aux exigences qui en découlent. Ce qui ne veut en aucune façon dire qu'ils entendent réclamer un monopole dans ce domaine. Au contraire, nous ne pouvons qu'applaudir si d'autres partis placent à la

base de leur action et de leur programme la même conception fondamentale.

Cette nouvelle manière des chrétiens d'approcher la politique doit être à la base des motivations actuelles de nos partis. Mais le travail d'élaboration d'une doctrine qui nous est propre et qui est toute orientée vers une société valable pour tous les hommes, y compris les non-chrétiens, n'en est qu'à ses débuts.

Justification

de l'étiquette

chrétienne

La question concernant la justification de l'étiquette « chrétienne » de nos partis a souvent été soulevée. Il s'agit en fait d'une question secondaire car il est beaucoup plus important, dans l'immédiat, d'être au clair sur les motivations de l'action de nos partis et leur idéologie politique.

Pour l'instant, l'étiquette « chrétienne » de nos partis constitue une référence et souligne l'appartenance à une famille politique de dimension nationale, européenne et mondiale.

Elle n'est un handicap que dans la mesure où nos partis sont infidèles aux références qu'elle contient. Par conséquent, nous devons accomplir un effort essentiel dans le sens de cette fidélité.

Il semblerait beaucoup plus important d'étudier la justification du terme « conservateur » dans l'appellation du parti suisse. En effet, si le mot « conservateur » avait un sens noble et bien précis par rapport au maintien des valeurs fondamentales chrétiennes, il a maintenant dans le langage courant un sens péjoratif propre à jeter la confusion.

Relation

entre la pensée

chrétienne

et la doctrine

politique

de nos partis

La doctrine chrétienne ne peut tenir lieu directement d'idéologie et de programme politique, car elle ne dit rien de la forme de la société que doivent construire les hommes. Mais notre idéologie ne peut être que conforme au message chrétien. Elle en sera indirectement inspirée. Cette doctrine politique, ou idéologie, aura encore d'autres sources, telles que la sociologie, l'économie, l'urbanisme, la psychologie, etc. Donc si l'idéologie de nos partis et leurs programmes politiques permettent beaucoup mieux d'atteindre cette société où l'homme aura toute sa dignité, ils en regrouperont d'autant mieux les chrétiens.

Le progrès scientifique du monde a provoqué une évolution très rapide des courants de pensée et, par voie de conséquence, une certaine confusion règne dans nos partis au niveau idéologique, du fait encore de la multiplicité des motivations et intérêts. Il est devenu urgent de rétablir une conception globale au niveau politique, fondée sur la réalité de notre pays. Puis il faut en déduire les directives pour résoudre les problèmes politiques et pour déterminer des objectifs concrets et des priorités. Ce n'est que de cette manière que se détermineront les caractéristiques originales de l'action et de la présence de nos partis dans la réalité du pays de demain.

Po
de
da
éc
L
com
bre
rigis
sont
leur
dans
logie
N
l'épi
ne
l'ind
de
il e
est
plus
état
nom
fisar
vons
Pa
que
rait
aura
met
ce
M
re
exis
cert
pou
des
vie
qui
trôle
que
bien
pecl
S
von
bér
en
nou
noti
voir
pou
rien
mer
non
ton
rap
à
les
per
cra
ha
dés
ve
L
na
de
tité
col
etc
nif
de
dia
ext
lim
pro
de
né

Position de nos partis dans une économie libérale

L'économie libérale est définie comme un système basé sur la libre entreprise, au contraire du dirigisme ou étatismisme. Ces notions ont prises ici uniquement dans leur sens économique et non pas dans leur sens politique ou sociologique.

Notre idéologie ayant pour but le développement de l'homme, elle peut admettre une société où le dividu est ramené à la fonction production et consommation. Or, il est bien connu que notre société est dirigée par le profit et tend de plus en plus vers ce seul but. Ces choses proviennent de l'économie libérale ou capitaliste insuffisamment contrôlée et nous ne pouvons pas l'accepter.

Par contre, un système économique de type libéral, mais qui sauvegarderait toutes les personnes et ait une valeur certaine. Il perdrerait une liberté et une concurrence qui sont source de dynamisme.

Mais comme les dons de la nature sont irrégulièrement répartis, il faut toujours la possibilité pour certains de dominer les autres. C'est pourquoi une économie libérale a des limites qui sont dictées par la nature. C'est cette société qui doit créer ses organes de contrôle, l'Etat ou la communauté, pour le bien commun, ensemble des intérêts particuliers, soit toujours restés.

Si nous constatons que nous vivons dans un pays régi par le libéralisme économique qui s'oppose au fait au dirigisme, à l'étatisme, nous devons l'accompagner de la notion de participation qui doit pouvoir s'étendre jusqu'à la cogestion pour que la responsabilité de l'orientation de l'économie soit réellement partagée. La valeur de l'économie que nous prônons et mettons en pratique sera jugée par rapport aux services qu'elle rend à l'homme.

Il s'agit de revoir en permanence les structures afin que toutes les personnes puissent vivre la démocratie à tous les niveaux. Chaque homme doit pouvoir participer aux décisions, au niveau où il se trouve.

L'Etat doit avoir le contrôle, au nom du principe de la subsidiarité, de tout ce qui est vital et en quantité limitée pour la personne et la collectivité : logement, nourriture, etc. C'est à lui qu'incombe la planification économique dans l'intérêt de tous (aussi bien à l'échelle mondiale). C'est dans ce cadre par exemple que l'on doit étudier les limites certaines de la notion de propriété. La jouissance du droit de propriété doit rester subordonnée au bien commun.

Le système économique doit permettre aux groupes naturels, qui sont actuellement les communes, les cantons et les corps intermédiaires, de se développer.

En bref, nos partis œuvreront, avec l'objectif de réaliser un humanisme économique qui permettra d'harmoniser les domaines économique, social, et étatique, en évitant la mainmise de l'un sur l'autre.

L'action réciproque de ces domaines limite les abus d'un seul qui, s'il prend le pas sur les autres, provoque des tensions intolérables.

- politique sociale (sécurité, logement, santé, loisirs, etc.)
- politique économique (monnaie, main-d'œuvre, industrie, artisanat, commerce, agriculture, énergie, services, etc.)
- aménagement du territoire (Confédération, régions, cantons)
- finances publiques (fiscalité, pérennité, politique budgétaire, régions autonomes, tiers monde, etc.)
- défense nationale (service du pays au plan national et international, objection de conscience, etc.)
- etc.

Cette expression idéologique doit encore se traduire en terme de programme d'action.

communications doit permettre de rencontrer et d'informer les personnes, de réveiller leur conscience politique, afin qu'elles participent réellement aux décisions. Nos structures parlementaires fondées sur la délégation de pouvoir ont fait leur preuve. Le problème de l'abstentionnisme nous contraint cependant à les discuter, les adapter si nécessaire pour obtenir une meilleure démocratie.

● Méthodes de travail

Jusqu'ici la concrétisation de notre idéologie politique a procédé essentiellement de méthodes empiriques qui, si elles ont permis de faire face valablement à nos responsabilités, le permettront de moins en moins à l'avenir.

Nos partis qui portaient essentiellement leur attention sur l'action gouvernementale doivent actuellement mieux partager leurs efforts entre cette action et l'activité interne qui comporte la formation des militants et des élus, la recherche sociologique et idéologique, l'élaboration permanente du programme et le contrôle de l'action politique. Ceci pourra être la tâche d'une commission idéologique.

CONCLUSIONS

Il découle de l'analyse présente issue de la question « Une politique d'inspiration chrétienne est-elle encore d'actualité ? » que nos partis chrétiens-sociaux et conservateurs chrétiens-sociaux doivent entreprendre très rapidement une actualisation qui renforcera leurs raisons d'être en tant que partis à référence chrétienne.

La mise sur pied de commissions sur le plan romand sera à même de fournir à nos partis les éléments de cette actualisation.

Ce travail vital pour l'avenir de nos partis ne se fera que si leurs militants expriment que telle est leur volonté.

Caractéristiques

de nos partis

● Nature

Nos partis sont à vocations populaire et interclasse. Ils sont ouverts à tous les hommes et les femmes venant d'horizons différents mais se rencontrant sur leur conception de l'homme et du bien commun à réaliser dans le cadre de l'idéologie de nos partis et avec la volonté d'agir ensemble.

Nos partis sont démocratiques aussi bien dans leur organisation interne que dans leur conception de la société.

Nos partis doivent être compris comme ceux qui désirent être capables de résoudre le dilemme historique entre l'individualisme et le collectivisme.

● Caractéristiques doctrinales

Ces caractéristiques, inspirées de la doctrine chrétienne et des textes publiés par les Eglises, peuvent se résumer de la manière suivante : toute décision dans l'action politique doit être prise en considérant en premier lieu le bien commun, y compris celui des minorités, et jamais l'intérêt d'un groupe ou d'un individu. Autrement dit, le bien commun doit toujours passer avant le bien particulier. Toute l'action politique doit être orientée vers l'épanouissement ou le mieux-être de l'homme en société.

● Caractéristiques idéologiques

Les caractéristiques doctrinales précitées sont le point de départ de notre idéologie politique qui doit s'exprimer par une analyse constante de la réalité sur les points suivants :

- personne humaine
- famille
- corps intermédiaires
- Etat
- enseignement et formation

● Priorités

ENSEIGNEMENT ET FORMATION:

chaque personne a droit au développement spirituel, culturel et matériel. Chaque personne doit être consciente de ses possibilités et en même temps de sa solidarité, avec les autres, qui est soulignée par l'interdépendance toujours plus marquée de notre monde. D'où l'importance de l'instruction publique et de ses motivations. Il faut arriver à former des hommes mieux outillés pour agir dans la société de demain.

ETUDES SOCIOLOGIQUES : nos partis sont des instruments de recherche des possibilités historiques et de milieux. Nos partis doivent être compris comme des centres d'afflux des besoins et des finalités du monde contemporain. Une vaste étude sociologique doit être entreprise pour bien connaître le problème des relations entre l'homme et la société.

STRUCTURES : La démocratie doit sans cesse être améliorée au sein de nos partis. Des structures politiques réellement démocratiques doivent atteindre les électeurs à l'endroit où ils se trouvent. L'utilisation des moyens modernes de

OUI plus que jamais

Une politique d'inspiration chrétienne est plus actuelle que jamais dans la société matérialiste où nous vivons.

Elle implique cependant une fidélité constante à cette référence chrétienne dans l'action.

Les partis chrétiens-sociaux et conservateurs chrétiens-sociaux ne réclament aucun monopole dans ce domaine et considèrent avec intérêt toute collaboration avec les formations politiques qui placent à la base de leur programme et de leur action, une même conception fondamentale.

TEL N'EST PAS LUXE...

...l'œuvre qui devrait permettre à chaque habitant de notre région de protéger sa santé et son équilibre.

De tout temps, la science économique a été fondée sur la production, le rendement, le travail. L'évolution sociale tend à faire participer chacun au résultat de cette production par l'élévation générale du niveau de vie.

Mais alors, on s'aperçoit que le « niveau de vie » est aussi conditionné par le « milieu de vie ». Peu importe, en effet, un accroissement des revenus du citoyen, si les satisfactions qu'il pourrait en obtenir sont diminuées, voire annulées, par les dépenses nouvelles de soins médicaux, de repos obligatoire, provoqués par la fatigue supplémentaire due au bruit, à la pollution, à une atmosphère urbaine sans cesse plus pesante.

Certes, les préoccupations premières des autorités doivent aller d'abord à l'habitation, à l'emploi, à l'enseignement, en un mot, aux besoins vitaux de l'individu.

Mais elles doivent veiller aussi à conserver les résultats obtenus par cet effort.

Or, pendant trop longtemps, dans notre système économique, on a admis que l'accès aux biens immatériels, telle la culture ou la détente, était surtout l'affaire de l'individu seul. Ceux qui les recherchaient devaient tout naturellement en faire les frais.

Dans une telle perspective, la cité où habite l'homme moderne n'a pas tardé à devenir inhumaine. La dureté, la dépersonnalisation

des relations entre individus, nous poussent dès lors à vivre repliés sur nous mêmes, souvent hélas sur nos insatisfactions et nos rancœurs. Il s'ensuit un désintéressement toujours plus grand envers la chose publique. Mais aime-t-on ce qui nous oppresse ?

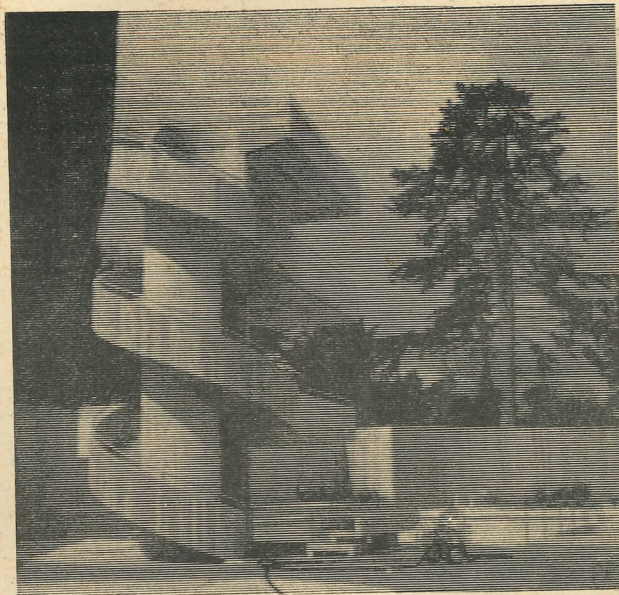
Sociologues et urbanistes, les premiers, ont pressenti les dangers des conditions de vie vers lesquelles nous conduisaient nos conceptions économiques et politiques.

Aujourd'hui, c'est aux autorités de passer aux actes et d'entreprendre la lutte contre la dégradation constante du milieu de vie. Elles doivent concevoir une « protection civile » au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une série de mesures choisies, non pas en fonction d'une hypothétique agression extérieure, mais eu égard à une menace permanente et intérieure.

Tout ce qu'elles pourront réaliser pour permettre aux habitants de nos régions de se maintenir en santé et en équilibre, représente finalement un investissement aussi payant que n'importe quelle autre dépense publique : le stade coûte moins cher que l'asile !

C'est ce choix qui a poussé les autorités lancéennes à entreprendre la construction de cette nouvelle piscine. Que tous ceux qui y ont travaillé ou collaboré à un titre quelconque en soient remerciés. Ils ont aussi œuvré pour le bien commun : tant s'en faut dès lors que ce soit un luxe.

A. Bernasconi,
conseiller administratif



Grands travaux lancéens

Le Conseil administratif de la ville de Lancy vient de présenter son programme des travaux relatif à la période 1969-1971.

Avant d'examiner de quoi il retourne, il est bon de rappeler que l'ampleur de ce programme est issue de l'obligation dans laquelle notre commune suburbaine s'est trouvée d'aménager son territoire, ensuite de la poussée démographique de la ville de Genève.

Deux dates, parmi d'autres :
1963 10 000 habitants ;
1968 21 000 habitants !

C'est dire si la latitude de flexion laissée à nos autorités fut courte dans le temps et la tâche qu'elle a engendrée, immense.

Bien que cet article, à but informatif, n'ait aucun caractère laudatif, il convient néanmoins de féliciter nos édiles pour la parfaite conception de ce programme. Il est la traduction concrète d'un esprit politique procédant de l'imagination et de l'esprit d'entreprise.

Travaux en cours 1968-1969

Le Conseil municipal a voté, en 1968, des crédits pour un montant total de **12 497 000 francs**, portant ainsi à 47 586 000 francs les crédits globaux accordés pour la réalisation des grands travaux, compte tenu des dépenses engagées. De l'examen des comptes au 31 décembre 1968, il ressort que sur une dépense effective de **35 919 000 francs**, le financement par emprunt s'est élevé à **18 716 000 francs** et le reste, soit **17 203 000 francs**, a été couvert par le truchement des subventions, taxes d'équipement et d'écoulement, ainsi que par prélèvement sur le budget et les réserves.

Ph. Roch

En ce qui concerne l'année en cours, de nouvelles réalisations sont prévues pour **4 410 000 francs**, montant auquel viennent s'ajouter **9 331 400 francs** représentant les dépenses engagées à ce jour. Le financement en sera assuré par des prélèvements sur les réserves, comptes budgétaires et encaissements divers, soit **6 160 200 francs**, par le disponible sur emprunts, **2 584 100 francs** et enfin par des emprunts à contracter, dont l'importance est de l'ordre de **5 millions de francs**.

Travaux futurs 1969-1971

Les nouvelles tranches de réalisations envisagées pour les trois prochaines années concernent principalement les travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire Grand-Lancy - Voiret, d'un centre de loisirs et d'un jardin d'enfants, des travaux de routes et de canalisations.

De plus, la commune poursuit sa politique d'achat de terrains, en prévoyant l'acquisition de diverses propriétés. L'ensemble de ces projets atteindra **12 500 000 francs**.

Il serait vain d'évoquer ici toutes les considérations financières qu'entraîne un tel programme. On peut cependant affirmer que les différents objectifs proposés par nos autorités restent dans les possibilités économiques et financières de notre commune.

Il est évident que dans l'optique du Conseil administratif, le recours systématique à l'emprunt n'est nullement une solution, mais au contraire, il se préoccupe d'utiliser toutes les possibilités de financement par le budget ordinaire.

François Schneeberger.

A pied, à cheval, mais pas en voiture !

Des études sont en cours pour redonner à Lancy une vie, et à ses habitants un cadre humain auquel ils aient des raisons de s'attacher.

Au début du siècle existaient encore des marais à La Praille et un vaste étang au Petit-Lancy ; tout cela a été recouvert de pierres, de béton ou de fer. Or, l'eau a toujours été la meilleure compagne de jeu des enfants et l'élément le mieux aimé des sportifs.

Nos autorités ont voulu nous donner la possibilité de nous ébattre dans des eaux lancéennes. Ainsi nous n'aurons plus à traverser une ville encombrée pour trouver des emplacements surchargés de monde.

4467 m³ d'eau toujours chaude (Carouge : 3126 m³), entourée d'un parc arborisé, une surface totale de 15 000 m² (Carouge : 8000 m²), un plongoir de 1, 3, 6,5 et 10 m. avec bassin spécial, un toboggan pour les enfants, un libre-service, voilà ce dont vous

pouvez profiter d'avril à octobre pour les prix suivants :

- Enfants : 0,50 fr.
- Adultes : 2 fr.

Abonnements (12 entrées) :

- Enfants 3,50 fr.
- Adultes : 15 fr.

Si la fréquentation de la piscine (qui peut accueillir 2000 personnes à la fois) est assidue, elle pourra être ouverte toute l'année ; nous pourrions alors accéder au bassin olympique par un canal chauffé qui relie ce bassin aux vestiaires.

Nous voulons faire du sport, allons jusqu'au bout : il n'y a que 160 places de parc à la disposition des baigneurs. Si vous n'habitez pas trop loin de la piscine, venez à pied, à bicyclette ou à vélomoteur pour ne pas obliger nos autorités à sacrifier une trop grande partie du parc qui contribue largement à la beauté des lieux.

Il faut pouvoir s'arrêter...

pour savoir ce que l'on a fait, où l'on est et où l'on va. Cette ligne de conduite, M. Henri Duboule, alors président central du parti indépendant chrétien-social genevois, la proposait lors d'un séminaire intitulé « Notre parti et la doctrine chrétienne », aux militants politiques de tous les niveaux.

De cet important débat, où les questions furent nombreuses, nous avons retenu quelques points qui nous ont paru être une invitation à confronter notre activité politique aux exigences de la doctrine de notre parti. En fait quelle est cette dernière ? M. Duboule répond :

« Notre doctrine est constituée par des textes de référence, pour autant qu'ils aient suivi l'évolution de la société humaine et qu'ils soient d'essence évangélique. Ainsi les encycliques de l'Eglise catholique sont des points de référence de doctrine, mais il faut prêter aussi attention aux textes d'autres Eglises chrétiennes (Eglise et société) et même aux idées d'un homme ou d'un groupe d'hommes pour autant qu'ils répondent aux mêmes critères. »

Nous voyons donc quelles fréquentes remises en question résultent du fait d'appartenir à un parti, dont le premier souci doit être d'aider à l'épanouissement de l'homme sans porter atteinte à sa liberté.

Cette orientation déterminante demande quelques éclaircissements. En effet, le PICS situe son action « au-delà d'un libéralisme considérant l'homme comme un agent économique et donnant à l'économie un rôle prépondérant et d'un étatisme voulant intervenir directement dans les domaines économiques ».

Subsidiarité

Ce principe de subsidiarité, cher à notre parti, s'appuie sur l'enseignement de « Mater et Magistra » : « Les pouvoirs publics doivent exercer leur présence active en vue de directement promouvoir le développement de la production en fonction du progrès social et du bénéfice de tous les citoyens. Leur action a un caractère d'orientation, de stimulant, de suppléance et d'intégration. »

M. Duboule insiste sur le fait qu'il s'agit bien de suppléance et non pas de substitution. Si l'un des corps intermédiaires ne remplit pas son rôle, l'Etat doit intervenir mais il ne lui appartient pas de se substituer à ce corps intermédiaire pour prendre des décisions à sa place.

Il s'agit bien de la différence fondamentale entre notre doctrine et celle du socialisme.

Il est donc bon de rappeler de temps à autre que notre parti a fait sienne cette orientation proposée une fois encore par « Mater et Magistra » : « La présence de l'Etat dans le domaine économique ne n'a pas pour but de réduire de plus en plus la sphère de liberté de l'initiative personnelle des

particuliers. Tout au contraire, elle a pour objet d'assurer à ce champ d'action la plus vaste ampleur possible, grâce à la protection effective des droits essentiels de la personne humaine. Il faut retenir parmi ceux-ci le DROIT QUI APPARTIENT A CHAQUE PERSONNE HUMAINE D'ETRE ET DE DEMEURER NORMALEMENT RESPONSABLE DE SON ENTRETIEN ET DE CELUI DE SA FAMILLE. »

Situation permanente

M. Duboule rappelle en outre, aussi bien pour les militants du PICS que pour ceux qui ont choisi d'adhérer à un autre parti, que le chrétien est chrétien par essence ; c'est une situation permanente et il ne peut pas abandonner les principes chrétiens lorsqu'il participe à des débats politiques. C'est animé d'un tel esprit qu'il faut entrer dans la situation enviable, mais exigeante, d'un parti qui n'est pas un parti de classe mais ouvert à chacun quels que soient son milieu et la place qu'il occupe dans la société.

Nous avons appris à découvrir la relation qu'il doit y avoir entre le capital et le travail, l'un dépendant de l'autre et inversement. Quelle source d'enrichissement n'y a-t-il pas à voir rassemblés, au sein d'un même parti, les expériences et façons de voir d'un agriculteur, d'un employé de bureau, d'un ouvrier et d'un chef d'entreprise, rassemblés pour la recherche du bien commun.

« L'homme dans notre parti, doit se rencontrer au niveau de l'homme, et non pas au niveau d'une appartenance à une classe ou à une société. Il s'agit là d'une notion fondamentale. »

Si notre engagement politique puise ainsi ses racines dans un réel esprit chrétien à la recherche primordiale du bien de la communauté avant tout autre considération d'intérêts individuels, il nous semble que nous serons plus parfaitement prêts au dialogue indispensable avec d'autres citoyens qui pensent ou agissent autrement que nous en matière sociale ou politique, mais dont les conceptions ont normalement droit à notre respect et à notre attention. Jacqueline Gillet.

VILLE DE LANCY

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Mairie : 41, route du Grand-Lancy, tél. 43 47 50. La mairie est ouverte de 7 h. 45 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Samedi fermé.

Voirie : levée des ordures ménagères : Grand-Lancy : mardi, jeudi, samedi ; Petit-Lancy : lundi, mercredi, vendredi.

Service du feu : tél. 18 (urgences seulement).

Bibliothèques : Municipale, 70, route du Pont-Butin. Heures d'ouverture : lundi fermé (trav. administratifs) ; du mardi au vendredi : de 15 h. à 18 h. et de 20 h. à 21 h. dès l'âge de 14 ans ; samedi : de 10 à 12 h.
Grand-Lancy, salle de réunions : mardi de 18 h. 30 à 19 h. 30.
Petit-Lancy, salle de gymnastique, 1er étage : vendredi de 18 h. à 19 h.

Poste de gendarmerie : chemin des Pâquerettes, Petit-Lancy, tél. 42 69 21.

Ramonage : M. Louis Barmaverain, 2, rue des Délices, tél. 33 19 82.

Service médico-social de la ville de Lancy :

Permanence : au centre médico-social des Palettes : mercredi de 14 h. à 16 h., tél. 43 67 29 (en cas de non-réponse : tél. 43 47 50).

Au centre médico-social de la Caroline : vendredi de 14 h. à 16 h., tél. 43 69 49 (en cas de non-réponse : tél. 43 47 50).
A la mairie : du lundi au vendredi de 8 h. à 10 h., tél. 43 47 50.

Centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge genevoise : au centre médico-social des Palettes, tél. 43 67 29 (en cas d'absence, tél. 42 85 50). Réception : de 11 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Pesée des nourrissons : les 1er et 3e jeudis du mois, à 14 h. 30.

Service de santé de la jeunesse : l'infirmière scolaire se tient à la disposition des parents des élèves : des écoles des Palettes et du Grand-Lancy, les 1er et 3e mercredis du mois aux Palettes, de 14 h. à 16 h. 30 ; des écoles de la Caroline, du Petit-Lancy et de Cérésolle, les 2e et 4e mercredis à la Caroline, de 14 h. à 16 h. 30.

Médecins établis à Lancy : Adé Boris, 18, chemin du Gué, Petit-Lancy, tél. 42 52 56.

Freléchoz Henri, 70, route du Pont-Butin, Petit-Lancy, tél. 43 45 65.

Henny Georges, 5, place du 1er-Août, Grand-Lancy, tél. 42 34 10.

Médecins dentistes : Frehner Georges, 76, route de Saint-Julien, Bachel-de-Pesay, tél. 43 77 67.

Harder Eric, 8 bis, chemin du Banc-Bénil, Petit-Lancy, tél. 43 42 66.

Cité-Joie : 16-20, avenue des Communes-Réunies, Grand-Lancy : Centre de loisirs, Hôtel des Jeunes, Centre d'accueil, tél. 43 03 52 ; Foyer Myriana, tél. 42 98 12 ; Foyer Mi-Joyeux, pension complète, dépannage enfants de 5 à 12 ans, tél. 42 98 17. Crèche-garderie : tél. 43 65 30.

Jardin d'enfants « Le Petit-Prince » : 31, chemin des Palettes, Grand-Lancy, tél. 43 84 52.

Garderie d'enfants du Petit-Lancy : 6, avenue Louis-Bertrand.

Garderie d'enfants de Caroll : 18, chemin de la Caroline.

Jardin d'enfants « Les Coccinelles » : 18, chemin de la Caroline, tél. 43 52 37.

Un centre de loisirs à Lancy

Pourquoi ?

L'un des soucis de notre Conseil municipal est la création d'un éventuel centre de loisirs dans notre commune. Des projets intéressants quant à son emplacement et à sa construction ont déjà été réunis. Cependant, avant d'engager un crédit important pour cette réalisation, des études approfondies doivent être faites pour déterminer si un tel centre répond aux besoins actuels de notre cité, et si oui quelle devrait en être sa structure. Peut-être, n'est-il pas facile d'arriver à des conclusions.

Les expériences faites dans ce domaine, quoique trop récentes pour être significatives, tendent à démontrer que les centres créés

uniquement pour la jeunesse ne rencontrent pas actuellement le succès auquel l'on pouvait s'attendre, malgré les efforts louables des autorités compétentes et des moyens importants mis à disposition, ce qui mène à penser qu'un centre de loisirs devrait s'adapter aux besoins de détente de toute la population :

- Enfants ;
- Jeunes ;
- Adultes ;
- Personnes âgées.

D'autre part, un tel concept doit-il être envisagé avec un but culturel ou doit-il rester uniquement sur le plan loisirs et distractions ? La seconde solution paraissant plus favorable, de nombreux groupements et associations offrant déjà des possibilités culturelles pour tous les âges et pour tous les niveaux, alors que nous sommes limités à

quelques sociétés communales pour les loisirs.

Il est certain que les nombreux contacts de notre Municipalité avec les personnes compétentes et ayant expérience en cette matière permettront de déterminer le chemin à suivre et qu'un éventuel sondage d'opinion de nos habitants permettrait de savoir si un tel centre répondrait à leurs désirs.

Ce projet pourrait d'autre part intéresser une commune voisine et une création inter-communale pourrait peut-être donner satisfaction, tant au point de vue financier, qu'au point de vue animation.

Notre prochain Echo de Lancy ne manquera pas de tenir au courant ses lecteurs du développement des travaux et des conclusions s'y rapportant.

Serge Desplants

Logements pour classe moyenne

Lors de sa séance du 26 mars 1969 le Conseil municipal de Lancy a été saisi d'une résolution socialiste l'invitant à promouvoir, en collaboration avec l'Etat de Genève, la construction de logements destinés à la classe moyenne. Résolution repoussée par le Conseil.

La formule plaît, flatte l'oreille, suscite l'intérêt, sollicite presque l'enthousiasme et... retombe, à la réflexion, grossier le troupeau des belles formules dont elle n'aurait peut-être pas dû s'évader.

La raison de cette intervention? L'année 1969 voit approcher le terme du régime de surveillance des loyers à un moment où le logement fait encore gravement défaut. D'où les diverses initiatives, pétitions, résolutions et projets qui se veulent contribution à la solution de l'angoissant problème.

Attardons-nous un instant sur cette résolution du 26 mars. Elle procède, à n'en pas douter, de la préoccupation générale. Mais elle plonge immédiatement l'auditeur dans la perplexité: quel sens revêt-elle? Le but recherché est-il de frapper simplement l'opinion? En outre — il est permis de poser la question — qu'est-ce que la classe moyenne?

L'attitude du Conseil municipal est parfaitement logique. La commune de Lancy est aux premiers rangs des constructeurs de logements de notre canton, du fait de son voisinage avec la ville de Genève il est vrai, mais aussi d'une politique entreprise de longue date. Cela suppose des engagements considérables et son effort, qui a porté d'abord sur les habitations à loyers modérés, se poursuit, il convient de ne pas l'oublier.

Il semble dès lors que cette « invitation à promouvoir la construction » se trompe d'adresse. En admettant qu'elle ait frappé à la bonne porte, que le Conseil municipal lui ait réservé un autre accueil, il paraîtrait évident qu'on ne pourrait aller plus loin avant d'avoir répondu à la question déjà posée: qu'est-ce que la classe moyenne?

La commune fait sa part, on le voit, largement, dans l'effort de construction. Ce n'est pas une résolution présentée au Conseil qui fera avancer d'un pas plus allègre vers la solution souhaitée. Ce qui est urgent, c'est la généralisation de l'effort, afin de mettre un terme à une situation aggravée ces dernières années par les effets des arrêtés fédéraux contre la surchauffe, établir et

Définition

- Le parti indépendant chrétien-social (PICS) réunit toutes les personnes **sans distinction de confession**, qui fondent leur action politique sur une conception chrétienne de l'homme et de la société.
- Le Parti indépendant chrétien-social est populaire dans le sens qu'il est ouvert à chacun, quels que soient son milieu et la place qu'il occupe dans la société.

réaliser, avec le concours de tous (non seulement les pouvoirs publics), un vaste programme de construction de logements présentant une gamme de prix suffisamment étendue.

Voilà ce qui paraît être la voie à suivre, et au plus vite. Le reste n'est que littérature.

Depuis cette réunion du Conseil municipal, le Conseil d'Etat a fait connaître

- son plan d'action - logement conçu par M. Jean Babel;

- l'aboutissement de l'accord privé reconduisant pour deux années les mesures actuellement en vigueur pour le contrôle des loyers.

Le plan d'action-logement du Conseil d'Etat englobe aussi bien des logements HBM, HLM que pour classes moyennes. Il faut souligner à ce propos que le projet de loi d'épargne-logement, déposé au Grand Conseil par le parti chrétien-social et qui s'adresse essentiellement à la classe moyenne, sera voté inévitablement par notre législatif cantonal.

Michel Granger.

VOS VACANCES

C'est le dernier moment de réserver pour cet été

Chalets

Appartements

Bungalows

Villas

Suisse ● Italie

Autriche ● Grèce

Yougoslavie

France ● Espagne

Portugal, etc.

par le

PICS

Club

Renseignements
au
2 51 52

Après le béton la terre

Suite de la 1re page

nues, de rêver devant les bosquets et les pelouses parsemées des premières primevères, violettes et anémones, de laisser prendre au charme incontestable de ce domaine.

Il ne fait pas de doute que les citoyens de Lancy, soumis aux impératifs d'une ville en continuelle croissance, tributaires d'une vie de plus en plus trépidante, seraient heureux de trouver d'agréables moments de détente, de jouir d'un calme bienfaisant dans une nature que les bourgeons tout près d'éclater annoncent riche en frondaisons. »

Le paiement de cette propriété entre dans le budget prévu pour les grands travaux. Un million sera payé à l'achat et un million sera prêté par l'Etat de Genève au taux intéressant de 3,5 %, remboursable en quatre annuités.

Merci et bravo à nos autorités.
Ph. Roch.